

Version 0.1 Date de révision 04/07/2015 Date d'impression 04/07/2015

#### SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commercial : JM cc SPF, JM Corbond III, JM Corbond III-2.8

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur Société : Johns Manville Adresse : P.O. Box 5108

Denver, CO USA 80127

Téléphone : +1 303-978-2000 8 h à 17 h, L à V Numéro d'appel d'urgence : 1-800-424-9300 (Chemtrec, en anglais)

Préparé par : productsafety@jm.com

#### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**Classification SGH** 

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

: Catégorie 2

Élément étiquette SGH

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la

suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/

vapeurs/ aérosols.

Intervention:

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

## **Autres dangers**

Le pourcentage suivant du mélange consiste en composant(s) dont la toxicité aiguë est inconnue: 4.02~%

#### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

## Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Concentration (%)



Version 0.1 Date de révision 04/07/2015 Date d'impression 04/07/2015

1,1,1,3,3-Pentafluorpropan	460-73-1	>= 5 - < 10
tris(2-chloro-1-methylethyl) phosphate	13674-84-5	>= 1 - < 5
phosphate de triéthyle	78-40-0	>= 1 - < 5
trans-dichloroéthylène	156-60-5	>= 1 - < 5
diéthylméthylbenzènediamine	68479-98-1	>= 1 - < 5

#### **SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Enlever les lentilles de contact.

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

# **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

Produits de combustion

dangereux

: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et

procédures d'urgence

: Utiliser un équipement de protection individuelle.

Précautions pour la : Éviter que le produit arrive dans les égouts.



Version 0.1 Date de révision 04/07/2015 Date d'impression 04/07/2015

protection de l'environnement Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

# **SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Conditions de stockage

sures

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

# SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

# Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
1,1,1,3,3-Pentafluorpropan	460-73-1	TWA	300 ppm	US WEEL
phosphate de triéthyle	78-40-0	TWA	7.45 mg/m3	US WEEL
trans-dichloroéthylène	156-60-5	TWA	200 ppm	ACGIH

## Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : De préférence, un appareil de protection respiratoire à air

comprimé.

Protection des mains

: Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité Remarques

et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de

contact.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du

: vêtements étanches

corps Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

> 3/10 US/FR



Version 0.1 Date de révision 04/07/2015 Date d'impression 04/07/2015

concentration de la substance dangereuse au poste de

travail.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée

de travail.

Des instructions écrites de manipulations doivent être

disponibles sur le lieu de travail.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : bleu

Odeur : Donnée non disponible

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Point de fusion/point de

congélation

: Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

: Donnée non disponible

Point d'éclair : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

supérieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres

solvants

: Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible



Version 0.1 Date de révision 04/07/2015 Date d'impression 04/07/2015

Température d'auto-

inflammabilité

: Donnée non disponible

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Conditions à éviter : Donnée non disponible

Produits de décomposition

dangereux

: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures

imbrûlés (fumée).

# **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

# Toxicité aiguë

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : > 40 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

# Toxicité aiguë

# **Composants:**

tris(2-chloro-1-methylethyl) phosphate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 632 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 4.6 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg



Version 0.1 Date de révision 04/07/2015 Date d'impression 04/07/2015

Toxicité aiguë

trans-dichloroéthylène:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 24100 ppm

Toxicité aiguë

diéthylméthylbenzènediamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 472 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2.45 mg/l Durée d'exposition: 1 h

'

CL50 (Rat): > 2.45 mg/l Durée d'exposition: 1 h

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Lapin): > 1,000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Composants:** 

tris(2-chloro-1-methylethyl) phosphate:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

diéthylméthylbenzènediamine:

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 4 h

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

tris(2-chloro-1-methylethyl) phosphate:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation légère des yeux

Durée d'exposition: 24 h Méthode: Test de Draize

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

diéthylméthylbenzènediamine:

Espèce: Lapin Résultat: irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Composants:** 

tris(2-chloro-1-methylethyl) phosphate:

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:



Version 0.1 Date de révision 04/07/2015 Date d'impression 04/07/2015

tris(2-chloro-1-methylethyl) phosphate:

Mutagénicité sur les cellules

: Non mutagène dans le test d'Ames.

germinales- Evaluation

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par

IARC.

ACGIH Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par ACGIH.

OSHA Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par OSHA.

NTP Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme

cancérigène reconnu ou présumé par NTP.

## Toxicité pour la reproduction

#### Composants:

tris(2-chloro-1-methylethyl) phosphate:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle

Voie d'application: Inhalation

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

: Des expérimentations ont montré des effets toxiques pour la

reproduction sur des animaux de laboratoire mâle et femelle. Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets

tératogènes.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

## **Composants:**

# diéthylméthylbenzènediamine:

Evaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

# Toxicité à dose répétée

#### **Composants:**

# tris(2-chloro-1-methylethyl) phosphate:

Espèce: Rat, mâle NOAEL: 36 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 90 d

## diéthylméthylbenzènediamine:

Espèce: Lapin, femelle NOAEL: 1 mg/kg

Voie d'application: Contact avec la peau

Espèce: Rat NOAEL: 10 mg/l



Version 0.1 Date de révision 04/07/2015 Date d'impression 04/07/2015

Voie d'application: Inhalation (gaz)

Information supplémentaire

**Produit:** 

Remarques: Donnée non disponible

# **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### Écotoxicité

## Composants:

tris(2-chloro-1-methylethyl) phosphate:

Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 47

mg/

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques (Toxicité chronique)

: NOEC (Daphnia (Daphnie)): 32 mg/l

#### Persistance et dégradabilité

# **Composants:**

tris(2-chloro-1-methylethyl) phosphate:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

#### Potentiel de bioaccumulation

# **Composants:**

tris(2-chloro-1-methylethyl) phosphate:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 2.68

## Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### Autres effets néfastes

Donnée non disponible

**Produit:** 

Réglementation 40 CFR protection de l'environnement; Partie 82 Protection de

l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de

la catégorie I

Remarques Ce produit ni ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de

Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act

Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B").

Information écologique

supplémentaire

: Donnée non disponible



Version 0.1 Date de révision 04/07/2015 Date d'impression 04/07/2015

# SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

#### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### Réglementations pour le transport international

Ces produits ne sont pas considérés comme des matières dangereuses en vertu des règlements internationaux sur le transport.

#### **SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

# EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Rght-to-Know]

## **CERCLA Quantité à reporter**

Composants	NoCAS	Component RQ	Calculated product RQ
		(lbs)	(lbs)
trans-dichloroethylene	156-60-5	1000	*

<sup>\*:</sup> Le RQ calculé dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

## SARA 304 Substances Extrêmement Dangereuses Quantité à reporter

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ en section 304 de EHS.

SARA 302 : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis

aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section

302.

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un

numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour

lesquelles une déclaration est nécessaire.

## Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est(sont) listé(s) comme HAP dans "U.S. Clean Air Act, Section 12 (40 CFR 61)":

 éthylène-glycol
 107-21-1
 0.532 %

 2,2'-oxydiéthanol
 111-46-6
 0.114 %

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).



Version 0.1 Date de révision 04/07/2015 Date d'impression 04/07/2015

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant est/sont listé(s) dans le U.S. Clean Air Act Section 111

SOCMI Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489):

éthylène-glycol 107-21-1 0.532 % 2,2'-oxydiéthanol 111-46-6 0.114 %

California Prop 65 Ce produit ne contient aucune substance chimique, dont l'Etat

de Californie ait connaissance, qui puisse provoquer le cancer, des malformations congénitales, ou tout autre

dommage lié à la reproduction.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Dans l'inventaire TSCA

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LIS.

## **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

Information supplémentaire

Date de révision : 04/07/2015

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.